

Règlement Intérieur

Eglise Protestante Evangélique

Version adoptée à l'unanimité le 22 septembre 2019

1) Règlement Intérieur de l'Eglise Protestante Evangélique

Le Règlement Intérieur (RI) permet de préciser et d'expliciter quelques aspects de la vie pratique de l'Eglise Protestante Evangélique (EPE) en plus des dispositions et convictions exprimées dans les Statuts et dans la Confession de Foi :

« Nous croyons que toute la Bible, composée des soixante-six livres de l'Ancien Testament et du Nouveau Testament, est la Parole infaillible de Dieu inspirée par le Saint-Esprit et qu'elle est l'unique autorité pour notre foi et notre conduite. »

Le RI a pour but de décrire le fonctionnement de l'EPE avec clarté. Il exprime les besoins actuels de l'EPE et peut être modifié en fonction des évolutions de l'Eglise, selon les modalités indiquées dans les Statuts.

2) Eglise Protestante Evangélique

2.1. Signification du mot « Eglise »

Le mot « Eglise » désigne du temps des Grecs, l'assemblée des citoyens convoquée pour la discussion et la décision des affaires publiques.

Jésus choisit le mot « Eglise » pour désigner la communauté de tous les croyants authentiques de la Nouvelle Alliance. Cette Eglise, l'Eglise Universelle qui comprend tous les chrétiens authentiques de tous les temps, est le corps spirituel de Jésus-Christ, dont il est le chef. On en devient membre par la nouvelle naissance.

Le terme « Eglise » est également utilisé pour désigner la communauté locale des chrétiens authentiques. Par son amour fraternel, par les œuvres bonnes, par sa fidélité à Christ et à la Bible, elle témoigne de la présence du Seigneur en son sein et elle est une expression du corps universel du Christ.

2.2. Eglise Protestante Evangélique

L'Eglise Protestante Evangélique (EPE) est une Eglise de type collégial qui a développé des relations fraternelles fortes, familiales même. Reniant l'individualisme égoïste, les membres mettent tout en œuvre pour construire ensemble l'Eglise, conformément à la parole :

Efforcez-vous de conserver l'unité que donne l'Esprit, dans la paix qui vous lie les uns aux autres.

Eph 4:3 (Bible du Semeur)

2.2.1. Buts

Elle cherche à glorifier Dieu à travers ses membres.

Elle cherche à amener à la compréhension du message biblique du salut, des hommes et des femmes de notre région, afin qu'ils acceptent Jésus-Christ comme leur Sauveur et Seigneur. La progression spirituelle individuelle et collective est soutenue et encouragée par un enseignement fondé sur la Bible.

Ainsi donc, pendant que nous en avons l'occasion, pratiquons le bien envers tous, et surtout envers les frères en la foi.

Galates 6:10 (SER)

Elle recherche des contacts avec des Eglises sœurs de confessions de foi compatibles avec la sienne.

Nous voulons que chaque membre de l'Eglise soit impliqué dans la mise en pratique de nos valeurs, afin que l'Eglise grandisse et soit en mesure d'essaimer.

(Vision de l'Eglise définie en 2020)

2.2.2. Moyens

Les nombreuses activités de l'Eglise permettent d'atteindre les buts de l'EPE.

Culte dominical

Le culte est un moment privilégié pour se retrouver ensemble pour adorer Dieu et lui rendre un service agréable. Les deux intervenants principaux sont l'animateur et le prédicateur.

Cène

La cène partagée par les chrétiens est présidée par un chrétien proposé par les anciens.

Clubs bibliques

Un enseignement adapté à l'âge des enfants est dispensé pendant une partie du culte et à d'autres occasions, par des moniteurs et monitrices.

Etudes bibliques

Sous la direction d'un ancien ou d'un chrétien proposé par les anciens, la Parole est étudiée.

Réunions de Prière

L'animation de ces rencontres se fait sous la direction d'un ancien ou d'un chrétien proposé par les anciens. Chaque participant est invité à s'exprimer dans la prière.

Si deux ou trois d'entre vous s'accordent sur la terre pour demander une chose quelconque, elle leur sera accordée par mon Père qui est dans les cieux.

d'après Matthieu 18:19 (NEG)

Etudes bibliques et réunions de prières décentralisées

La mise en place de groupes d'études bibliques et de réunions de prières est encouragée pour répondre à des besoins précis. Une attention particulière est à attacher à la relation EPE - Groupe décentralisé. La responsabilité du groupe est confiée à un ancien ou un chrétien proposé par les anciens.

Actions ponctuelles

L'EPE organise un certain nombre d'actions ponctuelles telles que des formations, des week-ends, des évangélisations, des conférences, ... Ces actions sont menées sous la direction d'un ancien ou d'un chrétien proposé par les anciens.

Actions individuelles

L'EPE encourage les actions individuelles qui servent à l'édification et au témoignage de l'EPE et qui ne gênent pas ses actions. Il est important de contacter les anciens avant le lancement d'une activité afin que la mise en place d'une action individuelle se fasse dans les meilleures conditions, avec le soutien de l'EPE et dans une bonne coordination.

Toutes les fonctions énumérées dans cet article sont confiées à des personnes selon les dispositions de l'article 3 « Ministères ».

2.2.3. Responsabilités

Les dispositions de l'article 3.7 « Reconnaissance » sont applicables. Sur proposition des anciens, l'EPE confie des responsabilités aux personnes ayant reçu le ministère requis. Au cas où il manque des anciens, des diacres, des enseignants ou des évangélistes, l'EPE choisit les responsables les mieux qualifiés pour une durée d'un an renouvelable en attendant la reconnaissance d'anciens, de diacres, d'enseignants, d'évangélistes. Toute formation de membres pouvant les aider à mieux remplir leur responsabilité, est encouragée par l'EPE.

3) Ministères

C'est lui qui a donné les uns comme apôtres, les autres comme prophètes, les autres comme évangélistes, les autres comme bergers (pasteurs) et enseignants. Il l'a fait pour former les saints aux tâches du service en vue de l'édification du corps de Christ, jusqu'à ce que nous parvenions tous à l'unité de la foi et de la connaissance du Fils de Dieu, à la maturité de l'adulte, à la mesure de la stature parfaite de Christ ;

Ephésiens 4:11 à 13

La Bible montre que l'homme et la femme ont la même valeur et jouissent de la même estime de Dieu et donc des hommes.

Cependant, Dieu a donné une organisation, des fonctions et des responsabilités différentes :
« [...] Christ est le chef de tout homme (humain), l'homme est le chef de la femme, et Dieu est le chef de Christ. »

1 Corinthiens 11.3

3.1. Direction de l'Eglise Protestante Evangélique

La direction spirituelle de l'EPE est assurée par le collège des anciens. En fonction des besoins, ils s'appuient sur la compétence des différents responsables. Sont responsables ceux à qui l'Eglise reconnaît un ministère. Le Conseil d'Administration de l'EPE (voir article 11 des Statuts : Pouvoirs du Conseil d'Administration) est composé majoritairement d'anciens. Son président est un ancien. Au cas où il n'y aurait pas d'anciens, l'EPE désigne à leur place des responsables d'Eglise temporaires pour une durée d'un an renouvelable, en attendant la reconnaissance d'anciens.

3.2. Anciens

Autres termes bibliques : pasteurs, évêques, conducteurs

3.2.1. Introduction

La conduite de l'EPE se fait par les anciens en accord avec les décisions prises lors des Assemblées Générales de l'EPE et avec la confession de foi.

Peuvent être proposés comme anciens, des hommes membres de l'EPE depuis au moins un an. Cf. 3.7. « Reconnaissance »

3.2.2. Charge

Les anciens ont en charge la vie spirituelle de l'EPE :

- ils sont, par leur maturité spirituelle, des modèles pour l'Eglise
- ils veillent au respect de la vision de l'église
- ils ont la responsabilité de discerner parmi les personnes qui fréquentent l'Eglise celles qui sont régénérées et celles qui ne le sont pas encore
- ils veillent à la croissance spirituelle de l'Eglise
- ils enseignent (mais ne prêchent pas obligatoirement) et conseillent les membres
- ils accompagnent les nouveaux membres et les instruisent

- ils ont la charge de la formation des candidats au baptême et peuvent se faire aider par des personnes compétentes (membres EPE).
- ils exercent la discipline au sein de l'Eglise
- ils protègent l'Eglise des erreurs doctrinales et morales, ainsi que des faux enseignants ou prophètes
- ils forment et préparent les chrétiens à la prise de responsabilité dans l'Eglise et / ou les envoient dans des formations appropriées.
- ils proposent un accompagnement spirituel à tout membre qui le souhaite et peuvent se faire aider par des personnes compétentes (membres EPE).
- d'autres responsabilités peuvent être définies par l'Eglise.

3.2.3. Relation anciens - Eglise

Responsabilité et récompense

Prenez soin du troupeau de Dieu qui est sous votre garde [en veillant sur lui] non par contrainte, mais de bon gré, [selon Dieu]. Faites-le non par recherche d'un gain, mais avec dévouement, non en dominant sur ceux qui vous sont confiés, mais en étant les modèles du troupeau. Ainsi, lorsque le souverain berger apparaîtra, vous recevrez la couronne de gloire qui ne perd jamais son éclat.

1 Pierre 5:2 à 4

Respect - joie, responsabilité

Obéissez à vos conducteurs et soumettez-vous à eux, car ils veillent sur votre âme en hommes qui devront rendre des comptes. Ils pourront ainsi le faire avec joie et non en soupirant, ce qui ne vous serait d'aucun avantage.

Hébreux 13:17

Honneur, salaire

Que les anciens qui dirigent bien soient jugés dignes d'un double honneur, surtout ceux qui travaillent à la prédication et à l'enseignement. Car l'Ecriture dit : Tu ne muselleras point le bœuf quand il foule le grain. Et l'ouvrier mérite son salaire.

1 Timothée 5:17,18 (NEG)

3.2.4. Qualités

1 Timothée 3:1 à 7

- 1 *Cette parole est certaine : si quelqu'un aspire à la charge de responsable [évêque], c'est une belle tâche qu'il désire.*
- 2 *Il faut donc que le responsable [évêque] soit irréprochable, fidèle à sa femme [mari d'une seule femme], sobre, réfléchi, réglé dans sa conduite, hospitalier, capable d'enseigner.*
- 3 *Il ne doit pas être buveur, violent, mais au contraire doux, pacifique et désintéressé.*
- 4 *Il faut qu'il dirige bien sa propre maison et qu'il tienne ses enfants dans la soumission et un entier respect.*
- 5 *En effet, si quelqu'un ne sait pas diriger sa propre maison, comment prendra-t-il soin de l'Eglise de Dieu ?*
- 6 *Il ne doit pas non plus être un nouveau converti, de peur qu'aveuglé par l'orgueil il ne tombe sous le même jugement que le diable.*
- 7 *Il faut enfin qu'il reçoive un bon témoignage de la part des gens de l'extérieur, afin de ne pas tomber dans le discrédit et dans les pièges du diable.*

Tite 1:5 à 9

- 5 *[...] que tu établisses des anciens dans chaque ville en suivant mes instructions :*

- 6 *des hommes irréprochables, fidèles à leur femme [mari d'une seule femme], dont les enfants soient croyants [fidèle] et ne soient pas accusés de débauche ou insoumis.*
- 7 *En effet, en tant qu'intendant de Dieu, il faut que le responsable [évêque] soit irréprochable. Il ne doit pas être arrogant, colérique, buveur, violent ni attiré par le gain.*
- 8 *Il doit au contraire être hospitalier, ami du bien, réfléchi, juste, saint, maître de lui,*
- 9 *attaché à la parole digne de confiance telle qu'elle a été enseignée, afin d'être capable à la fois d'encourager les autres par la saine doctrine et de réfuter les contradicteurs.*

3.2.5. Discipline propre aux anciens

La discipline est animée par l'amour pour le fautif, fondée sur des faits et doit être en accord avec l'enseignement biblique. La discipline est exercée par les anciens.

Accusation fondée

N'accepte pas d'accusation contre un ancien, si ce n'est sur la déposition de deux ou trois témoins.

Exhortation devant l'assemblée

Ceux qui pèchent, reprends-les devant tous, afin que les autres aussi éprouvent de la crainte.

1 Timothée 5:19 à 20

Objectif visé : Sanctification de tous suite à la repentance publique de l'ancien.

3.2.6. Actes pastoraux

Mariage et enterrement religieux ne sont pas enseignés dans le Nouveau Testament. Ils permettent cependant par leur caractère public de toucher un large public étranger à la vie d'Eglise. C'est pourquoi les mariages et enterrements se font sous la conduite des anciens ou enseignants. Le collège des anciens statuera sur la suite à donner lors d'une demande d'un acte pastoral.

Mariage

La loi française interdit de célébrer le mariage religieux avant le mariage civil qui seul fait loi.

Enterrement

La cérémonie s'adresse d'abord aux proches et à l'assemblée. Elle se fait dans le but d'encourager, de consoler et d'évangéliser.

Onction d'huile

Sur demande du malade, les anciens peuvent l'oindre d'huile conformément à Jaques.

- 13 *Quelqu'un parmi vous est-il dans la souffrance ? Qu'il prie. Quelqu'un est-il dans la joie ? Qu'il chante des cantiques.*
- 14 *Quelqu'un parmi vous est-il malade ? Qu'il appelle les anciens de l'Eglise et que les anciens prient pour lui en lui appliquant de l'huile au nom du Seigneur.*
- 15 *La prière de la foi sauvera le malade et le Seigneur le relèvera. S'il a commis des péchés, le pardon lui sera accordé.*
- 16 *Avouez-vous [donc] vos fautes les uns aux autres et priez les uns pour les autres afin d'être guéris. La prière du juste agit avec une grande force.*

Jacques 5.13-16

Registres

Un registre des actes de l'EPE est tenu. Il comprend les actes suivants :

- baptêmes
- mariages
- décès

En plus un registre des membres est tenu.

3.3. Diacres

L'église appelle diacre les fidèles chargés de missions, missions que les anciens définissent et que l'église valide.

3.3.1. Charge

Ils libèrent les anciens dans l'exécution des tâches matérielles :

- 1 *A cette époque-là, alors que le nombre des disciples augmentait, les Hellénistes murmurèrent contre les Hébreux parce que leurs veuves étaient négligées lors des distributions quotidiennes.*
- 2 *Les douze convoquèrent l'ensemble des disciples et dirent : « Il ne convient pas que nous délaissions la parole de Dieu pour servir aux tables.*
- 3 *C'est pourquoi, frères et sœurs, choisissez parmi vous sept hommes de qui l'on rende un bon témoignage, remplis d'Esprit [saint] et de sagesse, et nous les chargerons de ce travail.*
- 4 *Quant à nous, nous continuerons à nous consacrer à la prière et au ministère de la parole.»*
- 5 *Cette proposition plut à toute l'assemblée. Ils choisirent Etienne, un homme plein de foi et d'Esprit saint, Philippe, Prochore, Nicanor, Timon, Parménas et Nicolas, un non-Juif d'Antioche converti.*
- 6 *Ils les présentèrent aux apôtres et ils posèrent les mains sur eux en priant.*

Actes 6:1 à 6

Ils remplissent une fonction d'assistance, plutôt d'ordre pratique, dans l'Eglise locale : administration, comptabilité, secrétariat, actions sociales, ... En raison de la variété de leurs fonctions, on les désignera par des expressions plus explicites (ex. : coordinateur communication, chargé de gestion des locaux...)

3.3.2. Qualités

Les qualités spirituelles sont décrites en 1 Timothée 3:8,9,11,12 :

- 8 *Les diacres eux aussi doivent être respectables, n'avoir qu'une parole et ne pas s'adonner à la boisson ni être attirés par le gain.*
- 9 *Ils doivent garder le mystère de la foi avec une conscience pure.*
- 11 *De même, les femmes doivent être respectables, non médisantes, sobres, fidèles en tout.*
- 12 *Les diacres doivent être fidèles à leur femme [maris d'une seule femme] et bien diriger leurs enfants et leur propre maison.*

3.3.3. Période d'essai

Qu'on les mette d'abord à l'épreuve et qu'ils exercent ensuite leur ministère, s'ils sont sans reproche.

1 Timothée 3:10

3.3.4. Bénédiction

En effet, ceux qui ont bien rempli leur service gagnent l'estime de tous et une grande assurance dans la foi en Jésus-Christ.

1 Timothée 3:13

3.4. Enseignants

Ils collaborent avec les anciens dans le service de la Parole.

Sous le terme « enseignant » on comprend une personne ayant le don d'enseigner les vérités bibliques d'une manière systématique.

L'ancien est un enseignant. Mais tous les enseignants ne sont pas des anciens.

Selon la spécificité de son don il peut enseigner lors d'un culte, d'une étude biblique, en privé ou en public, lors d'une évangélisation, d'une formation ...

L'enseignement par des femmes se fait sous l'autorité des anciens.

3.5. Autres ministères

Le NT mentionne encore des évangélistes et des prophètes qui tous les deux collaborent à l'édification de l'église.

C'est lui qui a donné les uns comme apôtres, les autres comme prophètes, les autres comme évangélistes, les autres comme bergers et enseignants. Il l'a fait pour former les saints aux tâches du service en vue de l'édification du corps de Christ,

Ephésiens 4.11-12

... fais l'œuvre d'un évangéliste, remplis bien ton ministère ...

2 Timothée 4:5

Ils collaborent avec les anciens dans le service de la Parole.

Les quelques références du Nouveau Testament montrent que ces ministères servent au perfectionnement des saints, à la construction du corps de Christ.

3.6. Dons pour le service

Chaque chrétien a reçu un ou plusieurs dons de Dieu (1 Pierre 4:10) qu'il faut mettre au bénéfice des autres. Tous les dons sont donnés pour l'utilité commune (1 Corinthiens 12:7). En premier lieu c'est le chrétien qui se charge de mettre en œuvre son don en accord avec les anciens. Toutefois les anciens ou des frères peuvent l'aider à le découvrir et à s'en servir.

Que faire donc, frères et sœurs ? Lorsque vous vous réunissez, chacun [de vous] peut apporter un cantique, un enseignement, une révélation, une langue ou une interprétation.

Que tout se fasse pour l'édification.

car Dieu n'est pas un Dieu de désordre, mais de paix. [...]

1 Corinthiens 14:26,33

3.7. Reconnaissance

Les anciens de l'EPE doivent discerner si l'exercice d'un don conduit la personne qui l'a reçu à remplir un ministère dans l'Eglise : ancien ou diacre (diaconesse), enseignant, évangéliste, conseiller (relation d'aide), ... Toutefois les membres de l'EPE (50 % au moins) peuvent proposer des membres pour un ministère.

La confirmation de tous les ministères (y compris la période d'essai) incombe à l'Assemblée Générale. Après une période d'essai d'un an au moins le ministère doit être confirmé pour une durée de 3 ans renouvelable. Le renouvellement des ministres se fait par tiers. Il est encouragé que les ministres prennent après quelques périodes de service une année sabbatique.

1/3 des membres peuvent demander que le ministère d'un membre soit soumis à un vote de confirmation.

Les convocations écrites (postales ou numériques) doivent être faites par avis individuel à tous les membres de l'EPE au moins quinze jours à l'avance. L'Assemblée ne pourra valablement délibérer que si 2/3 au moins des membres inscrits sont présents ou représentés par procuration. Si le quorum n'est pas atteint, une seconde Assemblée Générale sera convoquée dans un délai maximum d'un mois et cette seconde Assemblée Générale pourra délibérer quel que soit le nombre des membres présents. Les décisions seront prises à la majorité des 2/3 des membres présents ou représentés par procuration.

Les votes doivent se faire par bulletins secrets.

3.8. Durée du service

Aussi longtemps qu'il/qu'elle :

- remplit les qualités requises par son ministère,
- est disponible pour le service,
- n'est pas limité dans son service par son état de santé,
- réunit sur sa personne le quorum nécessaire

Dans le souci d'assurer la relève, la formation de futurs responsables est de première importance.

3.9 Interruption du service

Toute personne qui exerce un ministère peut, pour des raisons personnelles, suspendre son engagement dans son ministère pour maximum un an. La durée de son mandat n'en est pas affectée. L'Eglise en est tenue informée.

4) Membres

L'EPE, étant une entité, un « corps de Christ » en miniature, elle règle sa vie d'après la Parole de Dieu. Séparée de l'Etat, apolitique, elle dépend de ses membres pour subvenir à ses besoins et pour accomplir sa mission dans le monde.

4.1. Devenir membre

Pour devenir membre de l'EPE, il faut remplir les exigences énoncées dans l'article 4 des statuts :

Pour être membre de l'Association, il faut :

- ✓ avoir accepté Christ comme Sauveur et Seigneur de sa vie
- ✓ être baptisé par immersion
- ✓ être majeur
- ✓ participer aux activités de l'Eglise
- ✓ accepter sans aucune restriction la Confession de Foi, et adhérer aux Statuts et au Règlement Intérieur de l'Association.
- ✓ être admis par vote de l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

Lorsqu'un chrétien venant d'une autre Eglise souhaite intégrer l'EPE, il convient de contacter les responsables de ladite Eglise. Il incombe aux anciens d'informer les candidats sur la portée de l'engagement d'un membre de l'EPE.

L'absence des activités de l'Eglise de plus d'un an fait perdre la qualité de membre. Il devient automatiquement « ami de l'EPE ».

4.2. Amis de l'EPE

Toutefois être « ami de l'EPE » ne donne pas la qualité de membre de l'EPE. Tous ceux qui pour une raison quelconque ne peuvent devenir membres de l'EPE, peuvent, en attendant, devenir « amis de l'EPE » pour exprimer leur attachement à l'Eglise. Ils bénéficieront, dans la mesure de leur état spirituel, des services de l'EPE. Ils sont invités à participer à la vie d'Eglise par leurs actions, leurs prières et leurs dons.

Peuvent devenir « amis de l'EPE » ceux qui habitent trop loin pour participer aux activités de l'Eglise mais qui souhaitent soutenir dans la prière et/ou par des dons, le développement de l'EPE.

Pour devenir « ami de l'EPE », il faut remplir les exigences énoncées dans l'article 4 des statuts :

Pour être ami de l'Association, il faut :

- ✓ approuver la Confession de Foi et
- ✓ être admis par l'Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration.

Les amis n'ont pas le droit de vote.

4.3. Transfert, démission

Le déménagement (hors proximité de l'EPE) conduit à la démission du membre sauf si celui-ci, n'ayant pu rejoindre une autre Eglise, manifeste son besoin de rester membre et entretient la communion fraternelle.

Le désir de changer d'Eglise conduit à la démission du membre. Il peut devenir « ami de l'EPE » s'il désire maintenir un contact avec l'EPE et les nouvelles de l'EPE lui seront envoyées. Quand un membre ou un « ami de l'EPE » demande son transfert dans une autre Eglise, il reçoit, sur sa demande, une lettre de recommandation établie par les anciens. Les anciens sont disponibles pour donner toute information utile aux responsables de l'Eglise d'accueil.

5) Principes de discipline

Selon la loi française, les réunions d'Eglise qui se tiennent dans un lieu public, sont ouvertes à tous.

L'EPE est une Eglise de professants, un corps vivant dans lequel le Seigneur règne. Il est un Dieu d'ordre (1 Corinthiens 14:33).

5.1. Radiation

Un membre qui ne participe plus aux activités de l'EPE est encouragé par les anciens à se réinvestir dans l'EPE. Si au bout d'interventions répétées, aucun changement n'intervient, il sera radié comme membre de l'EPE. La radiation d'un membre doit être prononcée par l'Assemblée Générale. Le radié doit être informé par lettre ou courriel de sa perte de qualité de membre. Il pourra lui être proposé de devenir ami de l'EPE.

5.2. Discipline des membres

La discipline s'applique aux membres qui par leur comportement nuisent à l'EPE. La discipline est animée par l'amour pour le fautif, fondée sur des faits et doit être en accord avec l'enseignement biblique.

Chaque chrétien est appelé à s'examiner et à se juger lui-même comme il est demandé lors de la cène (1 Corinthiens 11:28 à 32).

5.3. Buts de la discipline

La repentance

Le fautif est invité à se soumettre de nouveau à la seigneurie de Jésus-Christ.

La sanctification

Les membres sont encouragés à honorer Dieu, à le servir et à s'abstenir des péchés.

La séparation

Le péché manifeste ne peut être toléré dans l'Eglise.

5.4. Raisons pour discipliner

Font appel spécialement à une action disciplinaire :

- les déviations doctrinales concernant les fondements de la foi (1 Timothée 1:19b, 20)
- les péchés moraux flagrants (1 Corinthiens 5:9 à 13)
- les diviseurs d'Eglises (Tite 3:10,11)
- etc.

5.5. Mesures de discipline

La discipline s'applique sous diverses formes, par exemple :

- demander à ne pas participer au repas du Seigneur
- privation des responsabilités dans l'EPE
- exclusion de l'EPE prononcée par l'Assemblée Générale

5.6. Etapes de la discipline

Matthieu 18:15 à 18

Démarche privée

15 Si ton frère a péché, va et reprends-le seul à seul. S'il t'écoute, tu as gagné ton frère.

Démarche avec témoins

16 Mais, s'il ne t'écoute pas, prends avec toi une ou deux personnes, afin que toute l'affaire se règle sur la déclaration de deux ou de trois témoins.*

* cf. Deutéronome 19 :15 selon certains cela exclut toute personne qui n'est pas témoin des faits.

Démarche devant l'Eglise

17 S'il refuse de les écouter, dis-le à l'Eglise ; s'il refuse aussi d'écouter l'Eglise, qu'il soit à tes yeux comme le membre d'un autre peuple¹ et le collecteur d'impôts.¹

¹ c.-à-d. personnes ne connaissant pas le salut en Christ

L'autorité de la démarche

18 Je vous le dis en vérité, tout ce que vous lierez sur la terre aura été lié dans le ciel, et tout ce que vous délierez sur la terre aura été délié dans le ciel.

Cette démarche se fait toutefois dans l'humilité selon la parabole de la « poutre et de la paille » Matthieu 7:1 à 5.

5.7. Réintégration

Un membre exclu suite à la procédure de discipline (Matthieu 18:15-18) est considéré comme un non-croyant (« [...] qu'il soit pour toi comme le membre d'un autre peuple [...] » Matthieu 18:17).

Tout membre exclu peut de nouveau être intégré dans l'EPE, s'il rend publiquement témoignage de sa repentance devant l'EPE et manifeste une conversion authentique.

6) Ordonnances et symboles

6.1. Ordonnances régulières

6.1.1. Baptême

Obéissance et privilège

Le Seigneur a ordonné le baptême (Mt 28:19). Le baptême par immersion est donc un acte d'obéissance et en même temps un privilège du croyant par lequel il exprime son union à Jésus-Christ dans la mort (il est mort au péché, à une vie sans Christ) et dans la résurrection pour vivre en nouveauté de vie sous le règne du Seigneur afin de servir Dieu par Jésus-Christ (Romains 6). cf. Confession de Foi

Au nom de qui ?

L'acte du baptême se fait « au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit », ou « au nom de Jésus-Christ » (Matthieu 28:19 ; Actes 2:38).

Re-baptême

L'EPE ne baptise que les croyants qui, étant croyants, n'ont pas encore reçu le baptême de la foi. Les « baptêmes » d'enfants ou de personnes non-converties ne sont pas considérés comme un engagement personnel en tant que croyant : le chrétien doit donc passer par les eaux du baptême.

Baptême et EPE

Après avoir témoigné publiquement, au cours du baptême, de son appartenance à Jésus-Christ, le croyant est invité à rompre le pain et à boire la coupe avec les autres croyants baptisés. En outre, il est invité à se joindre à l'EPE en devenant membre de l'EPE.

Qui baptise ?

Dans l'EPE, le baptême est habituellement pratiqué par un ancien. Toutefois le Nouveau Testament ne l'exigeant pas, tout autre chrétien baptisé peut, sur demande de la personne qui reçoit le baptême, pratiquer le baptême avec l'accord des anciens.

Préparation au baptême

Le candidat rédige un témoignage personnel pour demander le baptême. Le témoignage traite succinctement de la vie sans Christ, de la façon dont le candidat a rencontré et reçu Jésus-Christ dans sa vie, des changements intervenus par la suite. Un enseignement biblique est nécessaire pour le candidat (individuellement ou dans le cadre d'un groupe biblique). Une clarification de sa situation peut s'avérer nécessaire. Les anciens sont responsables de l'admission au baptême. Ils font tout pour que le candidat puisse rapidement recevoir le baptême.

Baptême des mineurs

Normalement le candidat doit être majeur pour pouvoir demander le baptême. Cependant à leur demande, des adolescents, avec l'accord de leurs parents, peuvent recevoir le baptême si les anciens y consentent.

6.1.2. Cène

Références :

- repas pascal de Jésus : Mat. 26:17 à 29 ; Marc 14:12 à 25 ; Luc 22:7 à 20 ; Jean 13
- la cène : 1 Corinthiens 11:17 à 34 ; 10:15 à 22 ; Actes 2:42

Obéissance et privilège

Le Seigneur a ordonné ce repas commémoratif à ses disciples. C'est le privilège des croyants baptisés par immersion de participer à la cène. La cène n'est pas liée au culte et peut se faire là où des chrétiens se réunissent au nom du Seigneur. Pour la cène sont utilisés du pain et du vin. Si la situation l'exige, le vin peut être remplacé par du jus de raisin. Par la participation à la cène le croyant témoigne qu'il doit sa vie à Christ mort pour lui, qu'il est sous la nouvelle alliance, qu'il est uni avec le corps de Christ. Il témoigne de la mort de Jésus-Christ pour le pardon des pécheurs jusqu'au jour où IL reviendra. Avant de participer à la cène chaque chrétien est appelé à s'éprouver lui-même et éventuellement à se repentir avant de participer. La cène est entourée par des louanges, par des prières et des cantiques.

Fréquence

La Bible ne donne aucune règle à ce sujet. Les membres de l'église décident de la fréquence en fonction des besoins et de la situation de l'EPE.

Participants

Seuls les chrétiens ayant obéi à l'ordre de Jésus-Christ de se faire baptiser par immersion, sont invités à participer à la cène. Ayant clairement formulé qui peut participer à la cène, l'EPE laisse la responsabilité de s'y conformer aux personnes présentes.

Distribution

Elle est distribuée par les anciens. Mais d'autres membres peuvent également la distribuer sur proposition des anciens.

6.1.3. Offrande

Principe

- 7 *Depuis le temps de vos ancêtres, vous vous détournez de mes lois et vous n'y obéissez pas. Revenez donc à moi, et moi, je reviendrai à vous, déclare l'Eternel, le Seigneur des armées célestes. Et vous dites : « En quoi devons-nous revenir ? »*
- 8 *Un homme peut-il voler Dieu ? Pourtant, vous me volez, et puis vous demandez : « En quoi t'avons-nous donc volé ? » Vous me volez sur les dîmes et sur les offrandes !*
- 9 *Vous êtes sous le coup d'une malédiction parce que tout ce peuple, vous tous, vous me volez.*
- 10 *Apportez donc vos dîmes dans leur totalité dans le trésor du Temple pour qu'il y ait des vivres dans ma demeure ! De cette façon-là, mettez-moi à l'épreuve, déclare l'Eternel, le Seigneur des armées célestes : alors vous verrez bien si, de mon côté, je n'ouvre pas pour vous les écluses des cieux, et ne vous comble pas avec surabondance de ma bénédiction.*

Malachie 3.7-10 (Semeur 2015)

Dans l'AT, refuser de donner la dîme (= dixième du revenu) était considéré comme un vol de ce qui est dû à Dieu. L'appauvrissement du peuple en était la conséquence. Si la dîme ne fait plus parti des exigences du NT, la participation de tout chrétien aux offrandes selon ses possibilités est la conséquence logique de son appartenance au peuple de Dieu.

7 Que chacun donne comme il l'a décidé dans son cœur, sans regret ni contrainte, car Dieu aime celui qui donne avec joie.

8 Dieu peut vous combler de toutes ses grâces afin que vous possédiez toujours à tout point de vue de quoi satisfaire à tous vos besoins et que vous ayez encore en abondance pour toute œuvre bonne,

2 Corinthiens 9:7,8

Dans les locaux de l'église le tronc est destiné à recevoir les offrandes qui seront employées conformément à la décision de l'Assemblée Générale.

Anonymat

Bien que la Bible encourage l'anonymat des dons, nous encourageons le virement des dons par souci de transparence à l'égard de l'Etat.

Reçu de dons

Si un membre désire faire figurer le montant de ses libéralités sur sa déclaration d'impôts, la traçabilité du don est indispensable : virement bancaire ou chèque sont nécessaires.

6.2. Ordonnances occasionnelles

6.2.1. Onction d'huile

13 Quelqu'un parmi vous est-il dans la souffrance ? Qu'il prie. Quelqu'un est-il dans la joie ? Qu'il chante des cantiques.

14 Quelqu'un parmi vous est-il malade ? Qu'il appelle les anciens de l'Eglise et que les anciens prient pour lui en lui appliquant de l'huile au nom du Seigneur.

15 La prière de la foi sauvera le malade et le Seigneur le relèvera. S'il a commis des péchés, le pardon lui sera accordé.

16 Avouez-vous [donc] vos fautes les uns aux autres et priez les uns pour les autres afin d'être guéris. La prière du juste agit avec une grande force.

Jacques 5:13 à 16

6.2.2. Divers

Présentation des enfants

La Bible ne l'enseigne pas comme un ordre. Cependant c'est un acte utile qui met l'accent sur l'engagement des parents et de l'église pour éduquer les enfants dans la crainte de Dieu.

Imposition des mains

L'imposition des mains est mentionnée dans la Parole de Dieu. Par ce geste, on s'identifie avec la personne qui reçoit l'imposition. Barnabas et Paul ont reçu l'imposition des mains lorsque l'église les a envoyés en mission.

7) Relations extérieures

7.1. Communautés et Assemblées Evangéliques de France (CAEF)

L'EPE est affiliée aux Communautés et Assemblées Evangéliques de France (CAEF). Elle est membre de l'Entente Evangélique des CAEF. Elle accepte la confession de foi et respecte les principes de vie qui sont décrits dans la plaquette des CAEF. Par les CAEF, l'EPE est également affiliée au Réseau FEF¹ et au CNEF²

7.2. Autres Eglises Evangéliques

L'EPE s'efforce de cultiver des liens avec d'autres Eglises Evangéliques qui partagent ses convictions (compatibilité des confessions de foi). Toutefois pour des actions ponctuelles d'évangélisation avec des Eglises ayant des convictions différentes (incompatibilité des confessions de foi), le collège des anciens statuera sur les suites à donner à ces actions.

7.3. Œuvres

L'EPE encourage ses membres à s'investir dans des œuvres compatibles avec sa confession de foi (scoutisme, Gédéon, FEU...). Pour des actions culturelles, les membres de l'EPE ont créé une association 1901.

Les textes bibliques sont généralement cités selon la traduction la Bible Segond 21³ (S21)

Délibéré et voté à l'unanimité par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 26 Mars 1994

Révision adoptée à l'unanimité par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 22 Septembre 2019

¹ Réseau Fraternel Evangélique Français

² Conseil National des Evangéliques de France

³ Société Biblique de Genève (Éd.). (2007). [*La Bible Segond 21*](#). Romanel-sur-Lausanne.

Table des matières

1	Règlement Intérieur de l' <i>Eglise Protestante Evangélique</i>	1
2	Eglise Protestante Evangélique	2
2.1.	Signification du mot « église »	2
2.2.	Eglise Protestante Evangélique	2
2.2.1.	But	2
2.2.2.	Moyens	2-3
2.2.3.	Responsabilités	3
3	Ministères	4
3.1.	Direction de l'Eglise Protestante Evangélique	4
3.2.	Anciens	4
3.2.1.	Introduction	4
3.2.2.	Charge	4-5
3.2.3.	Relation anciens - Eglise	5
3.2.4.	Qualités	5-6
3.2.5.	Discipline propre aux anciens	6
3.2.6.	Actes pastoraux	6-7
3.3.	Diacres	7
3.3.1.	Charge	7
3.3.2.	Qualités	8
3.3.3.	Période d'essai	8
3.3.4.	Bénédiction	8
3.4.	Enseignants	8
3.5.	Autres ministères	8
3.6.	Dons	9
3.7.	Reconnaissance	9
3.8.	Durée du service	9
3.9.	Interruption du service	10
4	Membres	11
4.1.	Devenir membre	11
4.2.	Amis de l'EPE	11
4.3.	Transfert, démission	12
5	Principes de discipline	13
5.1.	Radiation	13
5.2.	Discipline des membres : justifiée et justifiable	13
5.3.	Buts de la discipline	13
5.4.	Raisons pour discipliner	13
5.5.	Mesures de discipline	13
5.6.	Etapas de la discipline	14
5.7.	Réintégration	14
6	Ordonnances et symboles	15
6.1.	Ordonnances régulières	15
6.1.1.	Baptême	15
6.1.2.	Cène	15
6.1.3.	Offrande	16-17
6.2.	Ordonnances occasionnelles	17
6.2.1.	Onction d'huile	17
6.2.2.	Divers	17
7	Relations extérieures	18
7.1.	Communautés et assemblées évangéliques de France	18
7.2.	Autres Eglises Evangéliques	18
7.3.	Œuvres	16